Image not found or type unknown

Succession. Conjoint français d un algérien vivant en France

Par **Mbm75**, le **13/02/2022** à **13:28**

Bonjour. Ma mère est française et mariée en France à mon père de nationalité algérienne, sous le régime de la communauté. Au décès de mon père, ma mère pourra t elle hériter des biens de mon père qui sont en Algérie (comptes en banque algérienne)? Doit elle avoir la nationalité algérienne pour pouvoir hériter ? Les enfants doivent ils aussi avoir la nationalité algérienne pour prétendre à l héritage ? Merci

Par **youris**, le **13/02/2022** à **19:17**

bonjour

légavox est un site juridique essentiellement de droit français, vos questions étant relatives à la succession de biens situés en algérie, vous devez poser la question à un juriste connaissant le droit algérien.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés